

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

2019/...

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 29 mai 2019

DCM N° 19-05-29-11

**Objet : Animation Estivale 2019 - Attribution de subventions à diverses associations sportives, culturelles, socioéducatives et instances publiques.**

**Rapporteur: Mme BORI**

L'édition 2018 de l'Animation Estivale, qui avait été prolongée d'une semaine par rapport aux années précédentes, a connu un beau succès. En effet, plus de 2700 cartes d'inscription ont été délivrées aux enfants et adolescents, 72 structures partenaires ont proposé 87 activités déclinées en 139 ateliers. Le taux de réservation des activités s'est élevé à 91 % (89 % en 2017) en moyenne, sur l'ensemble des semaines.

Pour la 39ème édition 78 partenaires ont répondu à l'appel à projets et proposeront 151 ateliers. L'Animation Estivale se déroulera du 8 juillet au 16 août 2019 en maintenant les 6 semaines d'animation pour répondre aux sollicitations des parents, mais sans augmenter l'enveloppe budgétaire grâce à une opération fine de ventilation des activités ; la nouvelle programmation s'appuiera sur les propositions et disponibilités des associations en tenant compte des taux de fréquentation journalière et hebdomadaire du dispositif en 2018, afin de concilier au mieux l'offre des animations avec les envies de nos jeunes concitoyens.

Comme chaque année, l'édition sera marquée par l'arrivée de nouveautés en termes d'activités ou de structures. L'Auto Modèle le Graouilly, La Passerelle, Metz À Vélo intègrent le dispositif. Après une année d'absence, Metz Triathlon signe sa présence pendant que l'Amicale de Billard de Metz Magny, "petit nouveau" de l'an passé, engage pour la deuxième année consécutive sa participation à l'Animation Estivale.

Un effort particulier a été fait quant à la programmation d'ateliers à l'Agora avec l'envie de créer une dynamique autour de ce nouveau pôle d'activités. L'ACS Agora, les Bibliothèques Médiathèques et la Ligue de l'Enseignement ont conjugué leur savoir-faire afin de permettre

la découverte d'activités numériques mais aussi d'activités autour de l'expression corporelle, de la danse, de la cuisine et de l'environnement.

Le Bus Tour Animation Estivale continue sa route, pour la deuxième année, en partenariat avec Metz Habitat Territoire (MHT) qui apporte un soutien budgétaire pour la mise en place d'animations lors de la tournée. L'idée est d'apporter une communication pédagogique du dispositif auprès des familles très défavorisées, éloignées du dispositif et résidants dans les quartiers Politique de la ville. Le bus propose un service de délivrance de la carte Animation Estivale et de réservation aux activités, à l'instar des mairies de quartier.

Ainsi, les projets des 66 associations sollicitant une aide financière, hormis les structures intervenant à titre gracieux, sont soumis au Conseil Municipal pour un budget global de **160 780 €**.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

#### **DECIDE :**

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations sportives et culturelles et structures publiques participant à l'Animation Estivale 2019 :

<b>Activités sportives :</b>	<b>109 970 €</b>
-Planet Aventure Organisation	15 350 €
-Aïkido La Grange au Bois	790 €
-Athlétisme Metz Métropole	1 570 €
-Société des Régates Messines	3 760 €
<i>dont activité duo 750 €</i>	
-Metz Badminton	2 850 €
-Baseball, Softball et Cricket Club de Metz	2 000 €
-ASPTT Metz	5 070 €
-Amicale de Billard de Magny	240 €
-Metz Basket Club	2 750 €
-Boxing Club de Metz	1 540 €
-Metz Boxing Gym	540 €
-Club d'échecs Alekhine	560 €
-Club d'échecs Metz Fischer	700 €
-Ecole Française d'Echecs de Metz	560 €
-Les Cavaliers de la Chenevière	5 550 €
-Club Escalade Evasion Metz	1 840 €
-Société d'Escrime de Metz	3 610 €
-UL Plantières	1 720 €
-APM Metz FC	1 620 €
-CO Metz Bellecroix	2 260 €
-AS Metz Grange-aux-Bois	1 900 €
-Association Sportive du Gardengolf	1 510 €

-Metz Gym	6 530 €
-Metz Handball	1 580 €
-Metz Magny Handball	800 €
-Hockey Club de Metz	4 250 €
-Metz Judo Jujitsu	1 500 €
-Association Metz Lorraine Japon	640 €
-Kayak Club de Metz	3 100 €
-Moselle Moto Club	3 340 €
-MJC Quatre Bornes	100 €
-Sport de Glace de Metz	6 100 €
-Fédération de Moselle pour la Pêche	3 920 €
-La Ronde Pétanque	2 130 €
-Rugby club de Metz Métropole	820 €
-Taekwondo Spirit Metz	360 €
-Association Sportive des Cheminots (ASCM)	1 620 €
<i>dont activité duo 170 €</i>	
-Metz Tennis de Table	3 770 €
-ASCM Les Archers du St Quentin	870 €
<i>dont activité duo 140 €</i>	
-Metz Triathlon	2 080 €
-Cercle Yachting à Voile	6 150 €
-Association Pouilly-Metz Volley	1 450 €
-Auto Modèle le Graouilly	570 €
<b>Activités culturelles :</b>	<b>50 810 €</b>
-Acs Agora	1 350 €
-Assolatelier	4 800 €
-Bouche à Oreille	2 070 €
-Centre Pompidou Metz	1 080 €
-Cie ENZ	480 €
-Cie Théatr'hall	4 050 €
-Culture 21	1 100 €
-Eclaireuses et Eclaireurs de France	1 340 €
-Ecole de Musique Agrée à Rayonnement Intercommunal	3 040 €
-La Passerelle	1 220 €
-Le Cours Théâtral	1 380 €
-Le Studiolo	1 960 €
-Les Courtisans	1 100 €
-EEDF GR Ludothèque Metz	3 060 €
-Maison de la Culture et des Loisirs Saint Marcel	7 440 €
<i>dont activité duo 1 595 €</i>	
-MedioArtis	1 040 €
-Metz À Vélo	240 €
-MJC des Quatre Bornes	1 950 €
-MJC Metz Sud	1 090 €
-Metz Métropole ( <i>Musée de la Cour d'Or</i> )	1 700 €
-Nan Bara	2 400 €
-Permis de Jouer	1 800 €
-Pushing	2 500 €
-Tata	2 620 €

- **DE VERSER** 50 % du montant de la subvention au démarrage de l'opération. Le solde ne sera versé à la fin de l'animation que sur présentation de la fiche bilan statistiques dans le cadre de l'animation estivale 2019 à produire avant le 31 octobre 2019.
- **D'AUTORISER** la perception par la Régie Municipale de Recettes "Jeunesse", de la participation de 2,00 € correspondant au droit d'inscription des jeunes messins à l'Animation Estivale.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz de ne pas verser tout ou partie ou d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à **160 780 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Margaud ANTOINE-FABRY

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante  
 Commissions : Commission Sport et Jeunesse  
 Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
 Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 31  
 24

Absents :

excusés : 13

Dont

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**